

Note explicative des nouvelles fonctionnalités AnalysImmo V2

Configuration de la passerelle SI Amiante

SOMMAIRE

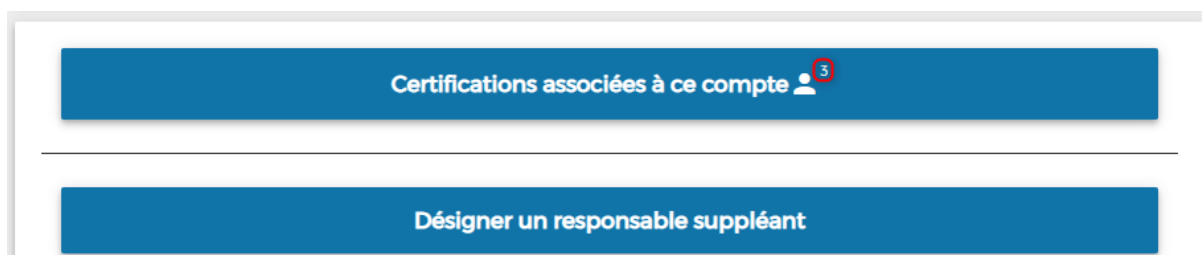
1. Création d'une passerelle d'échange avec le SI Amiante	2
A- Gestion des clés sur la plateforme en ligne	2
B- Activation des clés dans AnalysImmo	2
B-1. Activation de plusieurs certifications via une clé commune (multi-techniciens).....	2
B-2. Activation d'une clé depuis la fiche "employé".....	6
C- Déclaration depuis le logiciel	6
C-1. Paramétrage.....	6
C-2. Éligibilité à la télédéclaration	7
C-3. Contrôles de saisie effectués par le logiciel avant la télédéclaration	8
C-4. Télédéclaration MLAD.....	8
C-5. Télédéclaration de l'activité amiante.....	10

Création d'une passerelle d'échange avec le SI Amiante

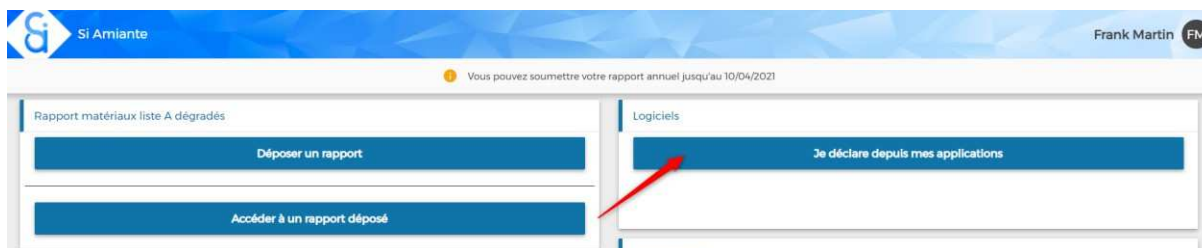
A- Gestion des clés sur la plateforme en ligne

Avant de pouvoir utiliser la passerelle avec le SI Amiante intégrée dans le logiciel Analysimmo, il faut vous rendre sur la plateforme en ligne du SI Amiante avec les identifiants qui vous ont été fournis par la Direction Générale de la Santé afin de générer une ou plusieurs clés.

En effet, si vous êtes responsable d'une société vous pourrez avoir à gérer plusieurs certifications depuis votre compte.




Vous devez générer les clés pour l'ensemble des certifications rattachées à votre compte



Vous pouvez choisir de générer une clé commune à toute les certifications (1) ou générer une clé distincte pour chaque certification (2)



La clé obtenue (individuelle ou commune) permettra ensuite d'activer une ou plusieurs certifications dans le logiciel. Le bouton  permet de copier la clé dans le presse-papier de Windows.



B- Activation des clés dans AnalysImmo

B-1. Activation de plusieurs certifications via une clé commune (multi-techniciens)



Si les techniciens n'ont pas accès au paramétrage (l'accès à la fiche employé est verrouillé), le responsable devra alors activer les certifications de chaque technicien grâce à la clé commune générée sur le portail du SI Amiante.

Attention, l'accès à ce paramétrage est géré via des droits d'utilisateur.

- <input type="checkbox"/> SI Amiante				
<input type="checkbox"/>	Autoriser la gestion de toutes les clés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Autoriser la modification des règles de gestion	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Autoriser l'activation multi-techniciens	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Pour activer une clé il faut se rendre dans le paramétrage Analysimmo


Dans  **Général**, rubrique  **SI Amiante**
 **Gestion des clés (multi-techniciens)**



SI Amiante - Activation [Close] [Maximize] [Minimize]


Responsable / Suppléant : **MARTIN Franck**

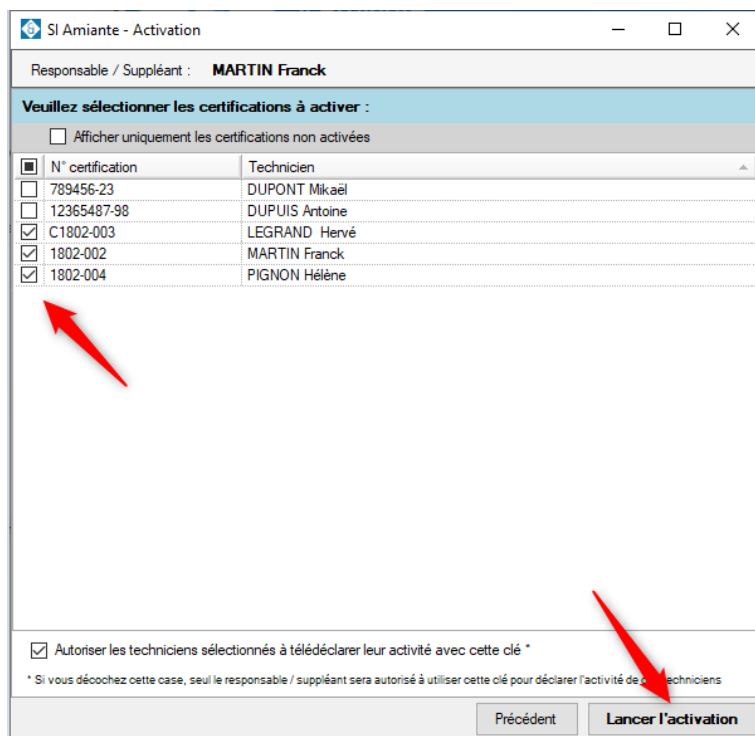
Veillez renseigner les informations générales nécessaires à l'activation :

Clé d'activation :
 

Dénomination de la société :

SIREN :

Cliquez sur  pour coller la clé précédemment copiée sur la plateforme SI Amiante, puis cliquez sur **Suivant**.



Sélectionnez les clés à activer, puis cliquer sur **Lancer l'activation**.

Remarques concernant les certifications sélectionnées :

- Si le technicien n'a pas de certification amiante paramétrée dans le logiciel, alors il n'apparaîtra pas dans cette vue.
- Si le numéro de certification affiché à côté du nom du technicien ne correspond pas rigoureusement à celui indiqué sur la plateforme SI AMIANTE, alors l'activation de cette certification échouera. Dans ce cas, il faudra corriger le numéro dans la fiche de l'employé avant de relancer l'activation.

N° certification	Technicien
C1802-003	LEGRAND Hervé

cle : Cette certification n'est pas active ou n'existe pas

- Si le numéro de certification ne correspond pas à celui associé à la clé générée sur la plateforme SI Amiante, alors l'activation de cette certification échouera.

N° certification	Technicien
1802-002	MARTIN Franck

cle : La clé n'existe pas ou a déjà été activée

Par défaut, le responsable qui procède à l'activation devient automatiquement un télédéclarant, et à ce titre, il pourra télédéclarer des interventions en lien avec les certifications activées.

Il peut aussi autoriser les techniciens à télédéclarer eux-mêmes leurs interventions pour son compte en cochant la case suivante (cochée par défaut) :

Autoriser les techniciens sélectionnés à télédéclarer leur activité avec cette clé *

* Si vous décochez cette case, seul le responsable / suppléant sera autorisé à utiliser cette clé pour déclarer l'activité de ces techniciens

SI Amiante - Activation

Responsable / Suppléant : **MARTIN Franck**

Résultats :

N° certification	Technicien	
1802-003	LEGRAND Hervé	✓
1802-002	MARTIN Franck	✓
1802-004	PIGNON Hélène	✓

Précédent Terminer

Voici l’affichage obtenu après activation :


SI Amiante

Liste des clés activées par MARTIN Franck :

Activer une clé Actualiser

Identifiant	N° de clé	Activée par	Technicien
Utiliser cette ligne pour filtrer la liste des clés			
- ATLIBITUM			
3981	pcvqxq 1p2m 13hr 2gse 70uaty 1vymlw 39px 8swm 20yjurm 3ui 1uz 7pwxciqgd 2dg9	MARTIN Franck	LEGRAND Hervé
3980	pcvqxq 1p2m 13hr 2gse 70uaty 1vymlw 39px 8swm 20yjurm 3ui 1uz 7pwxciqgd 2dg9	MARTIN Franck	MARTIN Franck
3982	pcvqxq 1p2m 13hr 2gse 70uaty 1vymlw 39px 8swm 20yjurm 3ui 1uz 7pwxciqgd 2dg9	MARTIN Franck	PIGNON Hélène

En cliquant sur  , on retire au technicien l’autorisation de télédéclarer lui-même son activité.

En cliquant sur  on désactive la clé dans AnalysImmo. Attention, il est aussi nécessaire de désactiver la clé sur la plateforme du SI Amiante (en cas de fin de contrat pour un technicien par exemple).

Pour cela, il faut accéder à l’historique des clés activées pour cette certification

Nom Prénom	Numéro de certification	Nombre de clés actives	Clé en attente d'association
Legrand Hervé	1802-003	13	m1ga4hzl7mazxgk0lt3v9fom0b5t2z7ztdi090s1nrl0unwvxkg7z4ozody

Puis cliquez sur 

Certification N° 1802-003 associée à Hervé Legrand




Clés AJOUTER UNE CLÉ

Identifiant	N° de la clé	Date d'activation	SIREN	Dénomination sociale
2041	8nevnx6hwjjenlfbknejj2pv5m2iqqgfbgv5tpiqpmjufmf3tqxfbv2i3mxcbg	02/12/2020	432315021	ATLIBITUM

B-2. Activation d'une clé depuis la fiche "employé"

Dans le cas où le technicien a accès à sa fiche employé, il peut activer une clé depuis l'onglet **Comptes Web**.

Pour accéder à la fiche "employé", 2 possibilités :

- En cas d'accès au paramétrage (profil administrateur), , rubrique  Employés , puis  pour ouvrir la fiche employé

- Ou depuis la barre d'état du logiciel 



Cette procédure peut être utilisée lorsque le technicien possède son propre compte sur la plateforme SI Amiante et génère une clé pour sa certification. Mais elle peut également être utilisée lorsque le responsable a généré une ou plusieurs clés et qu'il souhaite que chaque technicien active la sienne depuis sa fiche employé.

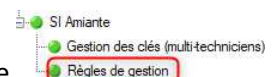
C- Déclaration depuis le logiciel

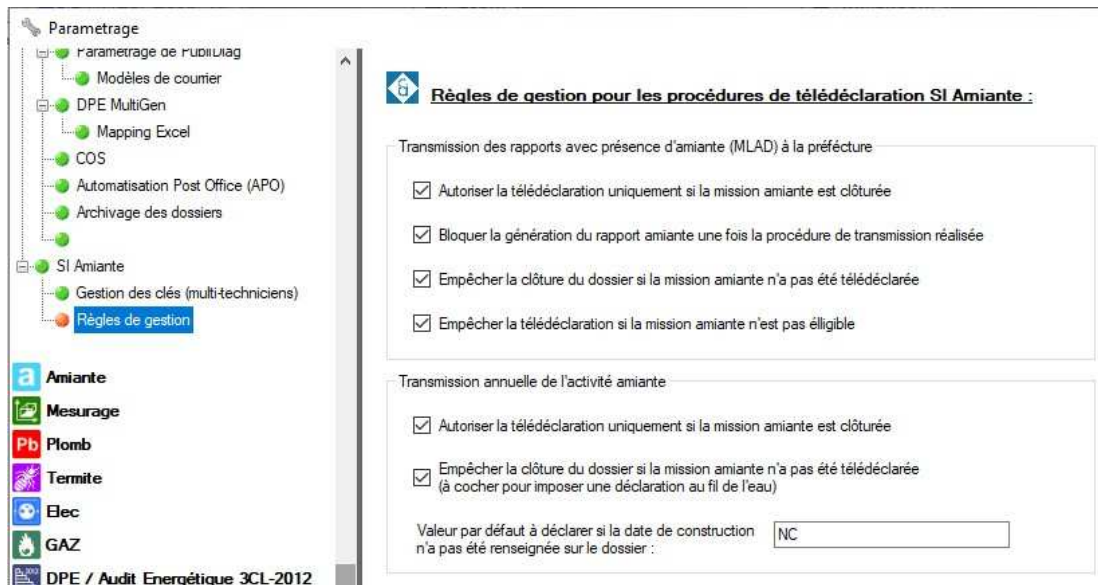
C-1. Paramétrage

Paramétrage AnalysImmo



, rubrique





Paramétrage

- Paramétrage de rubricage
- Modèles de courrier
- DPE MultiGen
- Mapping Excel
- COS
- Automatisation Post Office (APO)
- Archivage des dossiers
- SI Amiante
 - Gestion des clés (multi-techniciens)
 - Règles de gestion**

Amiante

Mesurage

Pb Plomb

Termite

Elec

GAZ

DPE / Audit Énergétique 3CL-2012

Règles de gestion pour les procédures de télédéclaration SI Amiante :

Transmission des rapports avec présence d'amiante (MLAD) à la préfecture

- Autoriser la télédéclaration uniquement si la mission amiante est clôturée
- Bloquer la génération du rapport amiante une fois la procédure de transmission réalisée
- Empêcher la clôture du dossier si la mission amiante n'a pas été télédéclarée
- Empêcher la télédéclaration si la mission amiante n'est pas éligible

Transmission annuelle de l'activité amiante

- Autoriser la télédéclaration uniquement si la mission amiante est clôturée
- Empêcher la clôture du dossier si la mission amiante n'a pas été télédéclarée (à cocher pour imposer une déclaration au fil de l'eau)

Valeur par défaut à déclarer si la date de construction n'a pas été renseignée sur le dossier :

C-2. Éligibilité à la télédéclaration

Missions amiante éligibles pour la télédéclaration de l'activité amiante :

- Toutes les missions amiante à l'exception des missions de type :
 - o Enrobés routiers
 - o Navire
 - o Amiante dans les équipements

Missions amiante éligibles pour la télédéclaration des rapports MLAD (Matériaux Liste A Dégradés) :

- Uniquement les types de missions :
 - o Constat amiante
 - o DTA
 - o Évaluation périodique des matériaux
- Pour lesquelles le classement amiante du bien **n'est pas** :
 - o Habitation (Maisons individuelles)
 - o Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)
- Et la mission amiante contient au moins un matériau amianté de la liste A **avec un score 2 ou 3**.

Remarque :

Ces conditions d'éligibilité visent à ne pas proposer la télédéclaration MLAD dans les cas non prévus par la réglementation. Néanmoins, il est possible de décocher cette option dans les règles de gestion pour autoriser les utilisateurs à forcer la télédéclaration :

- Empêcher la télédéclaration si la mission amiante n'est pas éligible

C-3. Contrôles de saisie effectués par le logiciel avant la télédéclaration

Télédéclaration de l'activité amiante

Le dossier ne peut pas être envoyé car :

- Il est archivé
- Il est verrouillé par un autre utilisateur
- La mission amiante du dossier n'est pas clôturée → paramétrable
- L'intervenant de la mission amiante n'a pas été renseigné
- L'année de construction du bien n'a pas été renseignée → paramétrable (par défaut « NC »)
- La classification amiante du bien n'a pas été renseignée
- Le code postal du bien n'a pas été renseigné
- La date de rédaction de la mission amiante n'a pas été renseignée
- Le dossier a déjà fait l'objet d'une transmission

Télédéclaration des rapports MLAD

Le dossier ne peut pas être envoyé car :

- Il a déjà fait l'objet d'une transmission
- La mission amiante n'est pas clôturée → paramétrable
- La classification amiante du bien n'a pas été renseignée
- La mission amiante ne nécessite pas de transmission (Voir C-2. Éligibilité à la télédéclaration)
- L'adresse du bien n'a pas été renseignée
- Le code postal du bien n'a pas été renseigné
- La ville du bien n'a pas été renseignée
- L'usage du bien n'a pas été renseigné
- La date de rédaction de la mission Amiante n'a pas été renseignée
- La date de livraison du dossier n'a pas été renseignée
- Le rapport généré au format PDF est introuvable

C-4. Télédéclaration MLAD

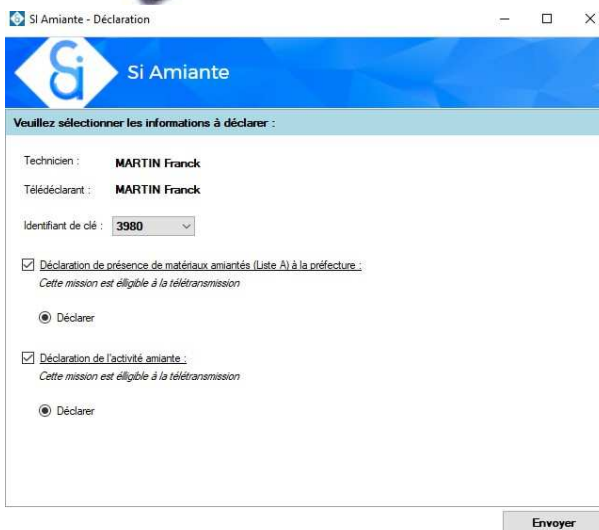
Contrairement à la télédéclaration de l'activité amiante qui peut se faire soit « au fil de l'eau », soit "par bloc" lors de l'ouverture de la campagne annuelle ; **le délai légal de télédéclaration des rapports MLAD est très court (15 jours après la date d'envoi du rapport au propriétaire). C'est pourquoi**, elle ne peut se faire que de manière unitaire depuis le dossier.

Un statut permet de savoir si une mission est éligible ou non et si elle a été transmise.

Sur l'exemple ci-dessous la mission est éligible à la télédéclaration MLAD et la télédéclaration n'a pas encore été effectuée (indicateur rouge) :



Le bouton  permet d'accéder à l'interface de télédéclaration.



Si le logiciel rencontre un problème lors de la télédéclaration MLAD, un message est affiché, par exemple :



Si la transmission s'est déroulée sans problème, le message suivant apparaîtra :

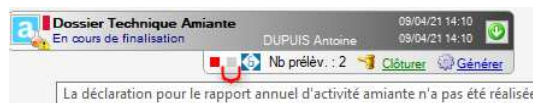



Le statut sera alors mis à jour :

Nota : Si l'incrémentation du nom du fichier est activée dans votre paramétrage, la présence de l'incrément (1), ou (2), etc.) empêchera la transmission du rapport au format PDF.

Il faut alors effectuer le nettoyage avec le bouton  pour supprimer l'incrément avant la conversion en PDF du rapport.

Le deuxième indicateur correspond à la télétransmission de l'activité amiante.



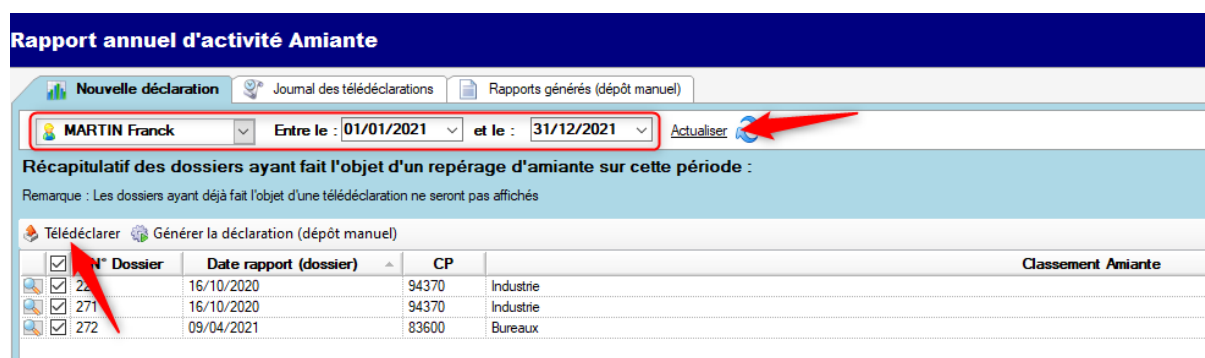
Après transmission, en ouvrant à nouveau l'interface de télétransmission, on peut obtenir des informations complémentaires liées à chaque télédéclaration :



C-5. Télédéclaration de l'activité amiante

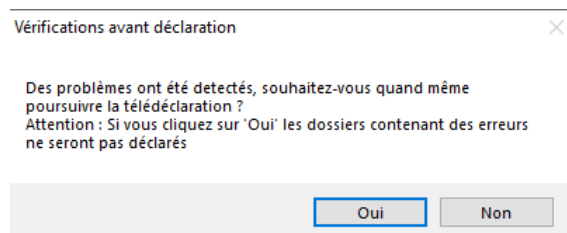
2 possibilités :

- Depuis le dossier en cliquant sur 
- Depuis l'onglet **Suivi/Statistiques** d'AnalysImmo  **Rapport d'activité Amiante**




Sélectionnez les critères de recherche, puis actualisez. Une fois les missions sélectionnées, cliquez sur **Télédéclarer**.

Si un ou plusieurs contrôles de saisie ne sont pas respectés, le logiciel affiche un avertissement :



Si des erreurs se produisent lors de la télédéclaration, elles s'affichent en bas de l'interface :

 Liste des erreurs retournées par le service web SI Amiante